

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 20 août 2024 à 19h45 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies et des premiers répondants
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

Le maire, M. Jean-Marc Ménard déclare l'assemblée publique de consultation ouverte à 19h45.

199-08-2024 1. **Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée publique de consultation du 20 août 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Adoptée à l'unanimité

2. **Conséquences de l'adoption du règlement no 386-2024 modifiant le règlement de zonage et le règlement des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine**

Le conseil municipal explique les conséquences de l'adoption du règlement no 386-2024 modifiant le règlement de zonage et le règlement des permis et certificats de la Municipalité de Sainte-Christine.

De façon plus spécifique, l'objet de ce projet de règlement est, notamment :

De revoir certaines dispositions relatives à l'abattage d'arbres.

3. **Conséquences de l'adoption du règlement no 387-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Le conseil municipal explique les conséquences de l'adoption du règlement no 387-2024 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine.

De façon plus spécifique, l'objet de ce projet de règlement est, notamment :

De modifier le règlement de zonage afin de permettre les activités d'extraction de sable dans la zone à dominance agricole numéro 501.

3. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Aucune question n'est posée.

200-08-2024 **4. Levée de l'assemblée publique de consultation**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 19h47.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire